

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 20 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Juin, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – Mr KOSMIDROWICZ – Mr FRECON - Mr JOURDE – Mr DE BARROS -Mr LELEU - Mr DONA - Mme ASTOUL – Mme DEL CONFETTO - Mme GEORGELIN - Mr SOULIÉ - Mr COLOMBIER

Absents excusés : Mme BOUDES - Mme PUJOL (pouvoir donné à Mr le Maire)-

Monsieur KOSMIDROWICZ Richard a été nommé(e) secrétaire de séance.

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance. Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Budget 2023 : Subventions aux associations :**

-Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que diverses associations bénéficient d'une subvention communale. Il précise que le principe de versement n'est pas automatique. Les associations doivent faire une demande chaque année et transmettre leur compte rendu d'activités et financier. Monsieur le Maire rappelle les sommes allouées en 2022, aux associations. Monsieur le Maire laisse la parole à Mme GEORGELIN, Conseillère déléguée qui indique qu'à ce jour, neuf associations ont envoyées le bilan et le compte rendu moral financier.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer aux associations les montants indiqués dans la colonne « Vote du Conseil Municipal » selon le tableau ci-après :

<b>Répartition</b>	<b>Crédits affectés en 2022</b>	<b>Proposition de la commission pour 2023</b>	<b>Vote du Conseil Municipal pour 2023</b>
Athlétisme	400-	500	500
Florentin'art	-	-	-
Foot Flo	200	300	300
APE :	300	400	400
Subvention APE exceptionnelle	150	-	-
Fête	-	-	-
Ass.sportive de l'IME	300	400	400
FNACA	100	200	200
Chasse	300	-	-
Café Flo		Don du vidéo projecteur donc pas de subvention	Don du vidéo projecteur donc pas de subvention
Tennis club	200	300	300
Selfie	-	-	-
ADMR	-	-	-
Comité des fêtes		850	850
Team Alessio		500	500
Reste à distribuer	3050	3050	3050
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>

- En ce qui concerne la Manifestation Septembre en Or organisée le 10 Septembre 2023 par les associations Florentinoises, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais d'impression, soit 70,00€.

Le Conseil Municipal rappelle également que le versement de ces subventions est subordonné par la réception des comptes rendus d'activités, comptes rendus financiers et composition du bureau pour chaque association. En outre, les associations devront faire une demande de subvention chaque année, avant le vote du budget communal.

---

### **- Choix des entreprises Travaux église**

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté portant sur la création d'un périmètre de sécurité autour de l'église de Florentin, en raison d'un risque de chutes de pierre et présente les devis de travaux demandés aux entreprises CHEVRIN GELY à Castelnaudary et S.N.R.B à Mailhoc, qui se décomposent de la façon suivante :
    - 
    - Entreprise CHEVRIN GELY :
      - DEVIS n°1 Travaux de protection du fut du clocher : 11 225,84€ H.T
      - DEVIS n°2 Travaux de sécurité du fut du clocher : 28 588 ,15€ H.T
    - Entreprise S.N.R.B :
      - DEVIS n°1 Intervention rapide de sécurisation : 3 292,30€ H.T
      - DEVIS n°2 Intervention de sécurisation : 7 008,60€ H.T
  - Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.
  - 
  - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise S.N.R.B pour un montant de 7 008,60€ H.T et charge Monsieur le Maire des modalités de réalisation.
  -
-

## - Dossier de financement travaux église

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, le choix de l'entreprise en charge des travaux à réaliser à l'église, à savoir l'entreprise S.N.R.B pour un montant H.T de travaux de 7 008,60€ et propose, afin de financer les travaux, de solliciter les partenaires institutionnels et présente le plan de financement qui se décompose ainsi :

### Plan de Financement Travaux de mise en conformité de l'église

<b>Estimatif du Cout des travaux HT</b>		
		<b>7 008,00</b>
<b>Cout du projet HT</b>		
TVA	20%	1 400,00
<b>Cout du projet TTC</b>		
		<b>8 408,00</b>

Côût à financer hors réseaux	Assiette éligible	% Dotations	Aide Publique (HT)
Etat DETR		40,00%	2 803,00 €
Département FDT		15,00%	1 051,00 €
FRI		15,00%	1 051,00 €
<b>Total des aides publiques sur le HT</b>			<b>4 905,00</b>
Autofinancement (Fonds propre, FCTVA) HT			<b>2 103,00 €</b>
<b>Total HT</b>			<b>7 008,00</b>

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable au plan de financement présenté, sollicite les aides les plus élevés auprès des partenaires institutionnels et charge Monsieur le Maire d'établir les dossiers de demandes.

### Avancement projet conduite de gaz Villariés

- Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante le courrier relatif à l'avancement du projet de conduite de gaz Villariés.

-Un débat s'engage.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'en informer les agriculteurs concernés et d'attendre le délai du 30 Juillet 2023, afin de recueillir les avis

## Règlement marché de producteurs

- Monsieur le Maire expose que deux marchés de producteurs ont lieu cette année, le 2 Juin et le 7 Juillet 2023, le règlement sera reconduit si le marché est reconduit et ensuite une fois par mois le vendredi. Il convient donc d'élaborer un règlement de marché. Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante du projet de règlement de marché de producteurs.

La commission du marché est composée de C.BOUDES – L.GEORGELIN – S.DEL CONFETTO – S.DE BARROS -

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- 
- donne un avis favorable au règlement du marché de producteurs, les dates seront amenées à varier en fonction des possibilités des producteurs et une annexe sera donc joint au contrat. Ce règlement peut être modifié.
- donne un avis favorable à la composition de la commission du marché.

## Questions diverses :

- **Projet moulin Hirissou** : Mr le Maire informe le Conseil Municipal du projet de Mr HIRISSOU qui souhaite restaurer le moulin situé au lieu-dit « Al Vinagro ». Le Conseil Municipal prend acte de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 00

Le Secrétaire de séance.  
Mr KOSMIDROWICZ



Le Maire.  
Mr DUBOÉ

